



PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND
www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

Mandat de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation

QUESTIONNAIRE SUR LA DIMENSION CULTURELLE DU DROIT A L'EDUCATION

Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation

La Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation, Mme Koumbou Boly-Barry, a décidé de consacrer son prochain rapport thématique, qui sera présenté en juin 2020 du Conseil des droits de l'homme, à la question de la *dimension culturelle du droit à l'éducation*.

Le rapport traitera de la façon dont les systèmes éducatifs peuvent dispenser un enseignement inclusif et de qualité tout en reflétant et permettant l'épanouissement de la diversité culturelle et des droits culturels de chaque personne. Ceci implique de se pencher non seulement sur l'enseignement des langues, mais aussi des arts, des patrimoines, des sciences, de l'histoire, des valeurs et des religions, ou encore des visions du monde et des modes de vie. Il s'agit aussi de prendre en considération les diverses approches pédagogiques qui entrent en résonance avec les milieux culturels au sein desquels elles opèrent.

L'objectif de l'étude n'est pas de procéder à une approche par groupe (en détaillant les droits des minorités, des migrants, des peuples autochtones, des personnes handicapées, des femmes, des enfants, etc.), mais de poser les grands principes et lignes d'action permettant d'appréhender plus clairement cette « diversité de diversités ».

Il est aussi nécessaire de mieux saisir la façon dont les écoles publiques et privées, ainsi que tous les autres acteurs concernés, peuvent entrer en synergie à cet égard, et de proposer des actions concrètes, notamment en ce qui concerne la consultation et la participation des parties prenantes, y compris les populations concernées, pour une meilleure compréhension et effectivité du droit à l'éducation tout au long de la vie.

Pour la préparation de ce rapport, la Rapporteuse spéciale lance un appel à contribution à toutes les parties prenantes intéressées. Elle invite ainsi les États, les organismes des Nations Unies, les institutions nationales des droits humains, les organisations de la société civile, les instituts de recherches, universitaires et autres experts à répondre au questionnaire qu'elle a préparé, afin de recueillir leurs vues et témoignages. Les parties prenantes peuvent si elles le souhaitent ne répondre qu'aux questions les plus pertinentes au vu de leur expérience et de leur travail.

1. Veuillez fournir des informations sur la façon dont, dans votre pays, la question du respect de la diversité culturelle et des droits culturels de chaque personne est prise en compte dans les programmes scolaires (cadre législatif, institutionnel et politique, et mise en œuvre);



PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND
www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

2. Veuillez fournir des informations sur la façon dont, dans votre pays, la question du respect de la diversité culturelle et des droits culturels de chaque personne est prise en compte dans l'organisation du système scolaire et des écoles (cadre législatif, institutionnel et politique, et mise en œuvre);
3. Veuillez préciser dans quelle mesure les mesures décrites ci-dessus sont relatives non seulement à la question des langues dans l'enseignement (à cet égard, veuillez brièvement expliquer le contexte et donner des précisions sur la politique linguistique de l'Etat), mais également des arts, des patrimoines, des sciences, de l'histoire, des valeurs et des religions, ou encore des visions du monde et des modes de vie, dans leur diversité.
4. Veuillez préciser quelles sont les difficultés concrètes et particulières rencontrées pour assurer une éducation inclusive et de qualité qui permette en même temps l'épanouissement de la diversité culturelle et des droits culturels de chaque personne ;
5. Des mécanismes particuliers ont-ils été mis en place pour consulter et assurer la participation des parties prenantes, en particulier les populations concernées et les parents, pour une meilleure compréhension et effectivité du droit à l'éducation, notamment dans sa dimension culturelle ? Quelle est la place accordée dans ce contexte à la parole des enfants ?
6. Quelles recommandations devraient être assurées aux Etats et aux autres parties prenantes à propos de ces sujets ?

Les contributions doivent être envoyées en français, anglais ou espagnol, en document WORD, par voie électronique au plus tard le **20 février 2020** à sreducation@ohchr.org, en utilisant le titre du courriel : « Contribution : dimension culturelle du droit à l'éducation ». Veuillez limiter vos réponses à **2 500 mots** et joindre des annexes si nécessaire.

Les contributions seront considérées comme des documents publics sauf demande expresse des contributeurs, et seront mis en ligne sur le site de la Rapporteuse spéciale.